

Février 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 Vestiaire (13h30 à 17h30) Biblio (14h à 16h et 19h à 20h) Âge d'Or Yoga	3 	4	5	6
7	8 Conseil municipal (salle Léo-Thérout, 20h)	9 Vestiaire Biblio Déjeuner Âge d'Or Yoga	10	11 Coop santé J-J. Falardeau (Prélèvements, salle Léo-Thérout, à partir de 8h) Soirée Cinéma (19h00)	12	13
14 Brunch Âge D'or (Salle Léo-Thérout à 11h) St-Valentin	15	16 Vestiaire Biblio Âge d'Or Yoga	17  Afeas St-Valentin (centre communautaire 17h30)	18	19 Âge d'Or Danse (salle Léo-Thérout)	20
21	22	23 Vestiaire Biblio Âge d'Or Yoga	24	25	26 Café Famille (Centre communautaire 9h à 11h)	27 Essai Zumba (Salle Léo-Thérout de 9h à 9h45)
28	29					



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.

450 746 7000

 **Desjardins**
 Coopérer pour créer l'avenir



Volume 12 - Numéro 1

Février 2016

Quelle belle saison qu'est l'hiver!

*Après avoir bien célébré durant la saison des Fêtes et avoir dit adieu à l'année 2015, nous voilà déjà rendus en février. Cette nouvelle année 2016, nous nous la souhaitons des plus heureuses et ce, en bonne santé et entourés d'amour. Passons à l'attaque, entreprenons cette année dans l'espoir d'un retour à une vie remplie d'optimisme. C'est en prenant l'attitude de voir différemment l'avenir pour nous et pour nos enfants, qu'il sera réconfortant de sentir enfin un vent de positivisme nous envahir! Soyons donc de ceux qui vont de l'avant, de ceux qui manifestent de l'enthousiasme face à un avenir prospère et vivifiant. **Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux, ceux du cœur : Santé, réconfort, sérénité!***

Meilleurs Vœux pour la journée de la Saint-Valentin!

Il y a des gens qui écoutent, qui soutiennent...

Il y a des gens qui veillent sur ceux qu'ils aiment...

Il y a des gens qui méritent en retour un monde d'amour.



La fête de la Saint-Valentin nous invite à célébrer l'Amour car, «l'Amour» est la musique du cœur. Tout ce qu'il faut pour rendre un monde plus humain, plus serin, plus chaleureux et aussi plus aimant.

Poésie d'amitié et d'amour.

*Ces amis qui nous aident tellement,
Et que l'on aime à chaque instant,
Ces amis sont une partie de notre cœur,
Et savent nous donner du bonheur...*

« Un des bonheurs de l'amitié c'est de savoir à qui confier un secret »

Nicole Bouchard, pour le comité du journal

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : yamaska@pierredesaurel.com
Site web : www.yamaska.ca
Facebook : Municipalité de Yamaska

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h

Date de tombée

pour la prochaine édition : 17 février 2016
Prochaine parution : 29 février 2016

Les membres du Conseil municipal

Maire :

Louis R. Joyal 450 789-2912
genlouis@distributel.net

Conseillères et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

Yvan Robidoux 450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
dianedetonnancourt2@hotmail.com

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
dianebeau202@hotmail.com

Jean-Pierre Bussi res 450 789-5757
jpbusseries299@gmail.com

Alain Crevier 450 789-3427
acrevier@bell.net

Direction g n rale :

Karine Lussier 450 789-2489
yamaska@pierredesaurel.com

Num ros de t l phone

Coordonnateurs des mesures
d'urgence :

Louis R. Joyal
450 789-2912

Karine Lussier
450 880-0712

Urgence – Police – Incendie –
Ambulance :
9-1-1

S ret  du Qu bec
appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction,
r novation (sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle L o-Th roux
450 789-2007

Biblioth que municipale
450 789-2007

Maison des jeunes
450 789-2027

Centre communautaire
450 789-5353

Presbyt re
450 789-2115

Vestiaire
450 789-2151

S.P.A.D
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

 cole int gr e de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Coop de sant 
Jean-Jacques-Falardeau
T l : 450 788-2260
Fax : 450 788-2269

Autobus

Tél.: (450) 789-0757

Bibeau Inc.

**TRANSPORT
SCOLAIRE
& VOYAGES
SPÉCIAUX**



188 Mgr Parenteau,
Yamaska (Québec) J0G 1W0

Jasmin Bibeau
Propriétaire

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



LOUIS PLAMONDON

DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR

Président du caucus du Bloc Québécois

Représentant de la nation québécoise



Chambre des communes

307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479
Téléc.: (450) 742-1976

plamondon.l@parl.gc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Sylvain Rochon

Député de Richelieu

71, rue de Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
Sans frais : 1-866-649-8832
Tél.: 450 742-3781

LES ENTREPRISES
Pierreville

Claude Forcier

Tél.: 450 588-2120
Téléc.: 450 588-0139
Cell.: 450-890-2121

Courriel : clauder@pierreville.ca
ou info@pierreville.ca

www.equipementforcier.com

Excavation – transport – sable –gravier
Travaux agricoles
Installation septique (Ecoflo)

**LA PROPRIÉTÉ À
YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**

DES LOISIRS ACCESSIBLES POUR TOUS

<< L'accessibilité des équipements de loisirs de Sorel-Tracy est maintenant universelle et au même coût pour tous les citoyens de la MRC. >>

Procurez-vous **gratuitement** la nouvelle **carte accès Sorel-Tracy**, pour inscription aux cours et emprunt de livres, à l'une des deux bibliothèques de Sorel-Tracy.

Pour information : 450 780-5600, poste 4400
loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca



NOUVEAU SERVICE DE POPOTE ROULANTE EN MILIEU RURAL

Un service de livraison
de repas chauds et congelés.

Repas chaud : 8 \$ (soupe et dessert inclus)

Repas congelé : 5 \$

Information : 450 785-2874 | carrefourarcenciel@videotron.ca



SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30

Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827

MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CHARGES

Administration générale

Conseil municipal et application de la loi ..53 625 \$
Gestion financière et administrative ..341 289 \$
Évaluation.....52 000 \$
Autres et services de formation76 950 \$

Total administration générale.....523 864 \$

Sécurité publique

Police119 951 \$
Protection contre l'incendie101 534 \$
Sécurité civile275 \$

Total sécurité publique.....221 760 \$

Transport

Voirie municipale335 056 \$
Enlèvement de la neige115 250 \$
Éclairage des rues.....17 000 \$
Circulation et stationnement.....1 000 \$

Total transport468 306 \$

Hygiène du milieu

Approvisionnement en eau potable..119 290 \$
Réseau de distribution de l'eau125 378 \$
Traitement des eaux usées34 764 \$
Réseau d'égout37 586 \$
Matières résiduelles142 191 \$
Cours d'eau48 950 \$
Autres5 000 \$

Total hygiène du milieu513 159 \$

Santé et bien-être

Logement social5 000 \$

Total santé et bien-être5 000 \$

Aménagement, urbanisme et développement

Aménagement, urbanisme
et zonage29 376 \$
Pacte rural59 204 \$

**Total aménagement,
urbanisme et développement88 580 \$**

Loisirs et culture

Centres communautaires54 050 \$
Patinoires extérieures et quais62 818 \$
Terrains de jeux et parcs29 014 \$
Autres activités récréatives35 750 \$
Bibliothèque.....7 250 \$
Calvaire35 000 \$

Total loisirs et culture223 882 \$

Frais de financement

Intérêts sur dette à long terme.....129 845 \$
Remboursement du fonds de roulement ..12 000 \$
Frais de banque et frais de financement 20 100 \$

Total frais de financement161 945 \$

Sous-total des charges2 206 496 \$

Remboursement de la dette
à long terme1 100 400 \$

Activités d'investissement.....124 175 \$

Total des charges3 431 071 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 (SUITE)

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière

Générale.....	718 802 \$
Générale – service de la dette	44 197 \$
Générale – opération des égouts.....	6 630 \$
Taxe générale Grand-Chenal	66 295 \$
Générale - voirie	335 056 \$

**Total des taxes sur la
valeur foncière.....1 170 980
\$**

Tarification pour services municipaux

Taxes d'eau (tarif fixe et compteur)	239 103 \$
Taxes d'égout (opération)	72 350 \$
Taxes d'égout (service de la dette)	194 840 \$
Taxes d'aqueduc (service de la dette)	76 385 \$
Enlèvement des ordures.....	139 689 \$
Sûreté du Québec.....	119 951 \$

**Total tarification pour
services municipaux.....842 318 \$**

Paielements tenant lieu de taxes

Compensation du gouvernement pour écoles primaires	8 000 \$
---	----------

Total paiement tenant lieu de taxes8 000 \$

Autres revenus de sources locales

Imposition de droits (permis et mutation)	23 000 \$
Amendes perçues.....	2 500 \$
Intérêts.....	10 000 \$

**Total autres revenus de
sources locales35 500 \$**

Affectation de l'excédent accumulé

Aux activités d'investissement 150 000 \$

Transferts

Transferts de droits.....	1 040 619 \$
Réseaux routier	54 000 \$
Pacte rural	44 204 \$

**Total des transferts.....1 138 823 \$
4**

Services rendus

Administration générale.....	2 300 \$
Hygiène du milieu.....	70 150 \$
Loisirs et cultures	6 000 \$
Vignettes de stationnement	7 000 \$

Total des services rendus.....85 450 \$

TOTAL DES REVENUS DE

FONCTIONNEMENT.....3 431 071 \$

TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION

Taux de taxes sur la valeur foncière

- Foncière générale :
0,4229 \$/100 \$ d'évaluation;
- Foncière spéciale générale pour le service de la dette – a
- Foncière spéciale générale pour les coûts
d'opération reliés à l'égout : 0,0039\$/100\$
d'évaluation;
- Foncière spéciale générale pour la réfection du
Grand Chenal : 0,039 \$/100 \$ d'évaluation;
- Foncière sur la voirie : 0,1971 \$/100\$ d'évaluation.

Taxes, compensations et tarifications sur une autre base

Eau : tarif de base par unité desservie	135,00 \$
Eau : consommation du 1000 gallons	3,28 \$
Eau : consommation du mètre cube....	0,72 \$
Égout opération	160,50 \$
Ordures par unité permanente	149,40 \$
Ordures par unité saisonnière	74,70 \$
Ordures (2 ^e bac noir du 1 ^{er} janv. au 30 juin) .	55,00 \$
Ordures (2 ^e bac noir après le 1 ^{er} juillet).....	30,00 \$
Sûreté du Québec (unité permanente ou saisonnière)...	116,70\$
Service de la dette aqueduc par unité desservie	88,00 \$
Service de la dette égout par unité desservie	417,00 \$



GRATUIT

CAFÉ FAMILLE

Café famille pour les parents ayant des enfants de 0-5 ans vivant à Yamaska et les environs. (Grands-parents, tantes, oncles et amis sont les bienvenus)

Café et collations sur place

C'est gratuit!!!

À partir de février, ouvert tous les derniers vendredis du mois

Bienvenue à tous!

Quand: Vendredi, 26 février 2016

Heure: 9h à 11h

Lieu:

Centre communautaire
137, rue Principale
Yamaska

Informations :

Julie Naud, intervenante en développement communautaire

Tél: 450-517-5296

Courriel: julienaudpro@outlook.com



*voir **GRAND**
pour nos petits*

www.voirgrandpournospetits.org

Zumba en famille

SESSION HIVER

Quand ?

Les samedis, du 5 mars 2016 au 23 avril 2016
de 9h00 à 9h45

Où? : À la salle Léo-Thérourx
(45, rue Cardin)

Pour qui? : Toute la famille

Coût ? : 40\$ (8 cours) par enfant
ou 80\$ par famille (non élargie)



*À noter que le cours de Zumba familial aura lieu seulement si nous avons un minimum de 18 inscriptions pour la session d'hiver.

Pour inscription, veuillez communiquer avec Vickie Larouche au 450 881-3101 ou vlarouche@pierredesaurel.com

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT AVANT

MARDI, LE 1^{er} MARS 2016

* Paiement EN ARGENT, à payer à la mairie de Yamaska.

- ESSAI GRATUIT- lors de la semaine de relâche

Quand? : Samedi le 27 février 2016
De 9h00 à 9h45

Où? : À la Salle Léo-Thérourx

Inscriptions obligatoires pour l'essai gratuit au (450) 881-3101, à Vickie Larouche.

Inscriptions sur place pour la session hiver après l'essai gratuit si vous le désirez.

ZUMBA : DÉCOUVERTE, VITALITÉ ET PLAISIR GARANTI!

Instructrice certifiée : Mélanie Parenteau



Sûreté du Québec *MRC de Pierre-De Saurel* *Chronique policière janvier 2016*



Sécurité en motoneige

Âge minimal et formation

L'âge minimal pour conduire une motoneige est fixé à **16 ans**. De plus, les conducteurs âgés de 16 ou 17 ans ont l'obligation d'être titulaires d'un **certificat d'aptitude** délivré par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec à la suite d'une formation.

Équipement de sécurité obligatoire

- casque protecteur
- visière ou lunettes de sécurité
- chaussures adéquates

Limite de vitesse

Sauf indication contraire, la limite de vitesse permise en motoneige est de 70 km/h. Soyez prudent, respectez les limites!

Circulation sur les chemins publics

Il est généralement interdit de circuler en motoneige sur les chemins publics. Vous ne pouvez les traverser ou y circuler qu'aux endroits prévus à cette fin et indiqués au moyen de panneaux de signalisation. Pour emprunter un chemin public en motoneige, aux conditions déterminées par la Loi, vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide.

Panneaux de signalisation importants

Les panneaux de signalisation sont importants, voire essentiels à votre sécurité, autant sur les sentiers que sur la route. Prêtez-leur attention !

Au cours des prochaines semaines, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents aux abords des sentiers afin d'assurer la sécurité des usagers. Ils sensibiliseront et interviendront s'ils constatent toute infraction commise en vertu du Code criminel, du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

Pour plus d'informations, rendez-vous au www.mtq.gouv.qc.ca

Source : Ministère des Transports du Québec

Lucie Poirier, sergente

Responsable des relations avec la communauté

Sûreté du Québec

MRC de Pierre-De Saurel

450 743-7947 poste 111

lucie.poirier@surete.qc.ca



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

(SUITE)

- Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux versements égaux ou en trois versements égaux (art. 4, RY-84-2015).

- Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement (art. 5, RY-84-2015).
- Les modalités de paiement établies aux articles 4 et 5 du présent règlement s'appliquent également aux compensations municipales que la municipalité perçoit (art 6, RY-84-2015).
- Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement (art 7, RY-84-2015).

Taux d'intérêt sur les arrérages

- Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles (art 8, RY-84-2015).

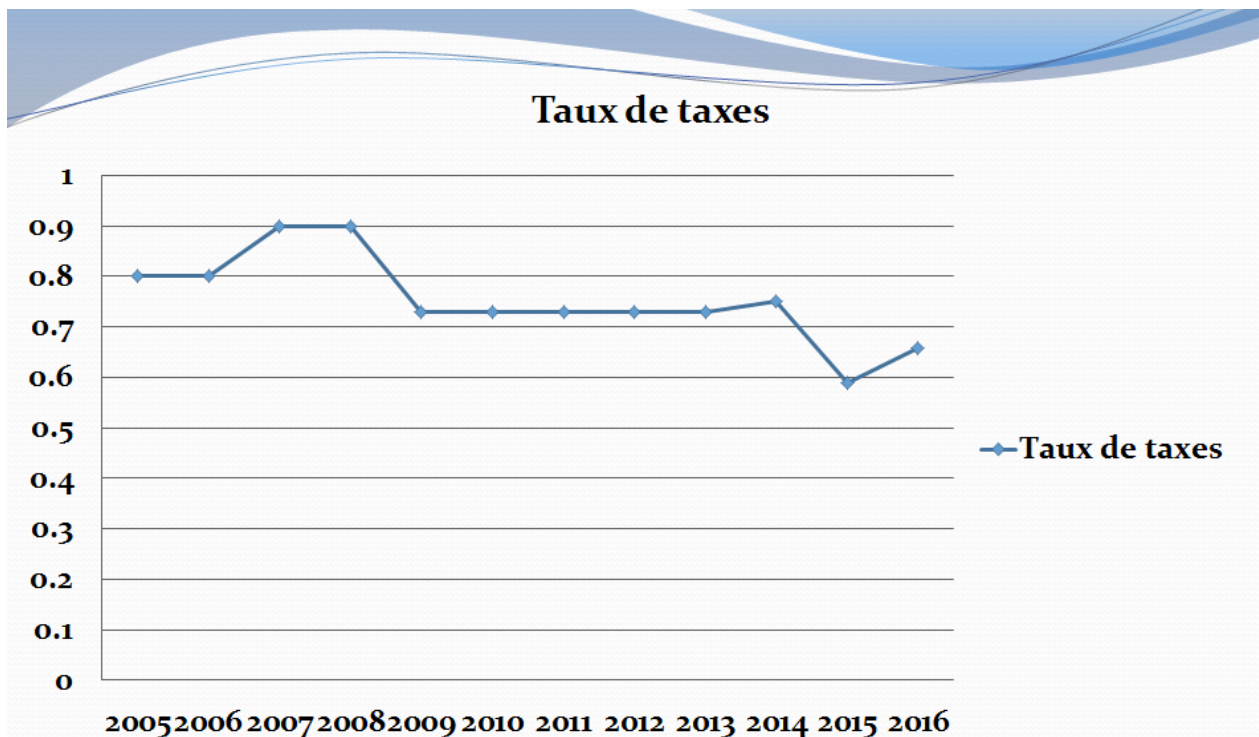
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2016-2017-2018

- Installation et/ou changement de conduites d'égout dans certains secteurs	500 000\$
- Installation d'une conduite d'assainissement des eaux usées sur la rue Saint-Michel	100 000\$
- Rénovation de la station d'aqueduc.....	30 000\$
- Revitalisation du parc J.-B.-Saint-Germain.....	45 000\$
- Restauration du Calvaire	70 000\$
- Contribution à un centre multifonctionnel	200 000\$
- Remplacement des conduites d'eau potable de distribution	600 000\$
- Réfection de plusieurs routes.....	400 000\$
- Construction d'un nouveau garage municipal.....	75 000\$
- Déménagement du terrain de soccer et réaménagement des lieux actuels	100 000\$

Total.....2 120 000 \$



Graphique des taux de taxes à Yamaska de 2005 à 2016



Taux de taxes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	0.80	0.80	0.90	0.90	0.73	0.73	0.73	0.73	0.73	0.75	0.589	0.659

OFFRE D'EMPLOI

Statistique Canada est actuellement à la recherche de personnes de la région pour le recensement 2016.

Pour de plus amples informations, un feuillet est disponible à la Mairie au 100, rue Guilbault.

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Postulez maintenant

www.recensement.gc.ca/emplois

1-877-325-2016

Statistique
Canada

Organismes (suite)

Âge d'or

En février, nous célébrons la Saint-Valentin par un brunch qui aura lieu à la salle Léo-Thérout, dimanche le 14 février 2016 à 11h avec la musique de M. Yvon Daunais. Le coût des billets est de 12\$ pour les membres et de 15\$ pour les non-membres. Bienvenue à tous!

Notre déjeuner mensuel se tiendra mardi, le 9 février 2016 au restaurant le Maska à 8h suivi de nos activités au centre communautaire qui vous attendent à tous les mardis soit le baseball poche, la pétanque atout de 10h à 11h30 et le billard, bingo et cartes à partir de 13h30.

Le tournoi régional de pétanque-atout organisé par la FADOQ St-Michel de Yamaska aura lieu à la salle Léo-Thérout, jeudi, le 17 mars 2016 et la date limite d'inscription est le 19 février 2016.

Notre prochaine soirée de danse se tiendra à la salle Léo-Thérout, vendredi le 19 février 2016 à 19h30 avec l'orchestre de M. Yvon Daunais et un buffet froid sera servi à la fin de la soirée. Espérant vous voir à l'occasion de cette soirée, je vous souhaite la bienvenue à tous!

Nicole Benoit
Présidente

AVIS À TOUS!!!

Si vous connaissez une personne qui célébrera son 90^e anniversaire de naissance en 2016, qu'elle habite à Yamaska, qu'elle en soit originaire ou restée attachée de par ses enfants ou autre, veuillez en aviser l'équipe du journal. S'il y a eu oubli par le passé, il n'est jamais trop tard pour nous le mentionner. Nous soulignerons le parcours de ces gens par un court texte afin de les faire connaître.

Pour infos, veuillez aviser le bureau municipal au 450 789-2489

HOMMAGE AUX AÎNÉS

La municipalité de Yamaska est heureuse de souligner le 100^e anniversaire de naissance de Mme Éva Hébert Thérout le 6 février prochain.

Éva Hébert, fille d'Arthur Hébert et de Marie Thérout, 7^e enfant d'une famille de 8 est née le 6 février 1916 sur l'Île-du-Domaine à Yamaska.

En 1939, elle épousa Julien Thérout et elle traversa la rivière comme elle disait pour continuer sa vie dans le Grand-Chenal en épaulant son mari sur la ferme et en étant une mère aimante pour ses enfants. Éva et Julien eurent 9 enfants dont 8 vivants et 3 habitants à Yamaska.

Depuis 14 ans, elle vit à la résidence Fo-Rel où Julien la rejoignit plus tard. Il est décédé récemment mais Éva continue d'y couler des jours paisibles.

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petit-enfant lui souhaitent un très bel anniversaire de naissance alors qu'elle atteint l'âge vénérable de 100 ans.

Texte fourni par sa fille Monique.

Vous méritez, Mme Thérout toute notre admiration pour cette vie bien remplie. Félicitations!

Bon anniversaire à nos aînés :

Mme Eva Hébert Thérout (100 ans)
6 février 1916

M. Bernard Robidoux (93 ans)
22 février 1923

Organismes (suite)

Comité des loisirs

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

Horaire régulier:

Lundi au jeudi : de 18h00 à 21h30

Vendredi : de 18h00 à 22h00

Samedi et dimanche : de 13h00 à 17h00 et de 18h00 à 22h00

Notez que durant les journées pédagogiques, les heures d'ouverture sont les mêmes que le samedi.



Nouveauté pour les patineurs (euses)

Une patinoire supplémentaire sera aménagée sur le terrain de balle pour tous ceux qui ne veulent pas être importunés par les joueurs de hockey.

SOIRÉE CINÉMA

Un film (à déterminer) sera présenté le 11 février et le 3 mars 2016 à la salle Léo-Thérout à 19h00 ! Rafraîchissements sur place !

On vous attend !!!

L'événement de la journée du dépouillement d'arbre de Noël 2015 a été un réel succès!

La pièce de théâtre, jouée par les comédiennes *Émilie Beaudry, Noémie et Océane Labrie, Amanda-Grace Laroche et Emy Villiard*, a surpris l'assistance de près de 250 personnes, par le grand talent de nos jeunes de Yamaska. Il faut dire que *madame Danielle Proulx* a fait un travail remarquable pour les pratiques et la mise en scène de cette pièce. Bravo à vous toutes pour cette réalisation! La dévouée *Myriam Cournoyer* n'a pas cessé de maquiller durant tout l'après-midi les enfants, tellement fiers de montrer la fleur, l'étoile, le chat etc. Bravo Myriam!

Et que dire du Père Noël (*Marcel*) qui est arrivé directement par la cheminée! Accompagné de Mère Noël (*Louissette*), ils ont donné plus de 115 cadeaux. Bravo à vous deux pour votre patience et votre générosité!

Je tiens aussi à dire Merci aux bénévoles *Méli-Jade Kane, Lyne Desrosiers et Diane Bibeau* pour leur aide bien appréciée!

La responsable du CAFÉ-FAMILLE, madame *Julie Naud*, présente à l'activité de Noël, a remis des friandises aux familles et donné de l'information sur son programme.

Je dis Merci, à vous membres du Comité des Loisirs, *Geneviève Forcier, Amélie Roy, Josée Lachapelle, Vickie Larouche et Alain Crevier*, pour votre engagement et votre disponibilité.

J'ajoute que dans le cadre de la **Politique familiale** de la municipalité, sept (7) parents de nouveau-nés en 2015, un bon d'achat d'une valeur de 100\$, de l'Épicerie Blanchette et Vincent leur ont été attribué.

Léo-Paul Desmarais

Président du Comité des Loisirs

Nouvelles du Conseil municipal

En bref...

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015

Calendrier des séances ordinaires en 2016 :

- 18 janvier (3^e lundi)
- 8 février (2^e lundi)
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 15 août (3^e lundi)
- 6 septembre (mardi)
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Mme Diane De Tonnancourt a été nommée maire suppléante jusqu'à la fin du présent mandat.

NOMINATION — RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

M. Léo-Paul Desmarais a été nommé responsable de la politique familiale.

BACS EXCÉDENTAIRES

Les citoyens ayant des bacs supplémentaires (2 bacs noirs et plus), devront se procurer une étiquette à la Mairie, au 100, rue Guilbault, au coût de **55\$**. À défaut de l'étiquette, un seul bac sera ramassé par unité !

PROJET D'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MAINTENANT SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

Consultez le site de la municipalité : www.yamaska.ca sous l'onglet «Le Conseil» et «Procès-verbaux. Vous trouverez aussi la présentation «PowerPoint du budget 2016» sous l'onglet «Le Bureau municipal» et «Budget»

Les projets d'ordre du jour sont publiés le vendredi précédent la séance du Conseil.



Vous pouvez également suivre la **municipalité de Yamaska** sur Facebook, beaucoup d'informations y sont publiées!

NOUVEAU SERVICE 911 pour personne sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole (SMTP)

Le texto au 9-1-1 (T9-1-1) permet aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole de communiquer avec les services 9-1-1 par l'entremise de la messagerie texte sans fil. Le service est destiné à l'usage exclusif des personnes sourdes ou ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole. Ces dernières doivent s'inscrire au service T9-1-1 auprès de leurs fournisseurs de services sans fil. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Web www.textoau911.ca.

POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SCEPTIQUES

Mise en contexte :

Depuis le 12 août 1981, les municipalités ont l'obligation d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c Q-2, R.22). L'article 88 de ce règlement prévoit que « Il est du devoir de toute municipalité visée aux premier et troisième alinéas de l'article 4 d'exécuter et de faire exécuter le présent règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 ». Or, sur le territoire de la municipalité de Yamaska, il y aurait présentement près 365 propriétés nécessitant une installation sceptique et pour laquelle aucun permis n'a été délivré par la Municipalité. Cette situation étant connue, elle exige que des interventions soient réalisées pour que la Municipalité puisse s'acquitter de ses obligations légales.

La Municipalité de Yamaska souhaite donc entreprendre les démarches nécessaires afin d'honorer ses responsabilités et de s'assurer de la présence d'installations septiques adaptées au débit total quotidien ou au nombre de chambres à coucher, et ce, pour chaque bâtiment rejetant des eaux usées situé sur son territoire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente stratégie de mise aux normes des installations septiques dont souhaite se doter la Municipalité de Yamaska.

Il faut savoir que LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS de la municipalité sont déterminés par les articles suivants de la loi québécoise en environnement :

LQE, ART.86 : « Sans restreindre les pouvoirs de ministre à cet égard, il est du devoir des municipalités d'exécuter et de faire exécuter tout règlement du gouvernement adopté en vertu de la présente loi qui édicte que tel règlement ou certains articles de ce règlement sont appliqués par toutes les municipalités, par une certaine catégorie de municipalités ou par une ou plusieurs municipalités, sauf si un règlement municipal.

Portant sur les matières visées dans les règlements susmentionnés a été approuvé conformément à l'article 124. Aucun permis de construction, de réparation ou d'agrandissement ne peut être délivré par une municipalité si le projet de construction, de réparation ou d'agrandissement n'est pas en tous points conforme à tels règlements ».

Q2, r, 22, art.88 : «Administration : Il est du devoir de toute municipalité visée aux premier et troisième alinéas de l'article 4 d'exécuter et de faire exécuter le présent règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 ».

Pour toutes ces raisons, il a été résolu à la séance ordinaire du 2 novembre 2015 que la municipalité entend :

Suite à la page 9

Organismes (suite)

Bibliothèque

Voici la liste des nouveautés de décembre 2015 et janvier 2016

ROMANS ADULTES :

Dans le grand cercle du monde, de *Joseph Boyden*

Montréal - tome 1- Hochelaga, de *Johane Filiatrault*

Théodore Seaborn, de *Martin Michaud*

L'amour au temps d'une guerre, de *Louise Tremblay-D'Essiambre*

SOCIOLOGIE :

La normalité adoptive, de *Johanne Lemieux*

BIOGRAPHIE :

Golda Meir, La femme derrière la légende, de *Dominique Frischer*

Joséphine, Désir et Ambition, de *Kate Williams*

FAITS VÉCUS :

Ce qui se passe à Cuba reste à Cuba, de *Amélie Dubois*

180 degrés, de *Marie-Claude Savard*

L'envers du décor, de *Carole-Andrée Laniel*

La liste, de *Jérémy Demay*

L'odeur des vieux papiers, de *François Jobin*

CUISINE :

Le Lapeyrie 2016, de *Philippe Lapeyrie*

B.D. :

L'agent Jean - tome 7- L'ultime symbole absolu, d'*Alex A.*

L'agent Jean - tome 8 - Le castor à jamais, d'*Alex A.*

Garfield - tome 3 - Roi des paresseux, de *Jim Davis*

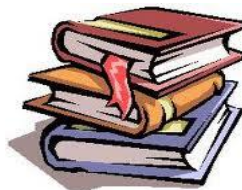
Garfield - tome 7 - Gare aux chiens, de *Jim Davis*

Les chevaliers d'Émeraude – tome 2 - L'Épreuve du magicien, d'*Anne Robillard*

Les chevaliers d'Émeraude – tome 3 - L'imposteur, d'*Anne Robillard*

BONNE LECTURE !

Jocelyne Lapierre,
bénévole



**Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont
les mardis de 14h00 à 16h00
et 19h00 à 20h00**

Nous avons aussi un cartable de compilation des nouveautés des mois précédents que vous pouvez consulter et faire des réservations s'ils sont en circulation.

Lors de votre visite vous pouvez remplir un coupon pour le tirage d'un bon d'achat de \$25.00 chez Renaud Bray.

Bonne lecture!

La paroisse Saint-Michel en chiffres :

Les baptêmes en 2015 : 34

Yamaska : 8 ; Saint-David : 4 ; Saint-Gérard-Majella : 1 ; des autres paroisses : 21

Les mariages en 2015 : 2

Yamaska : 1 mariage ; Saint-David : 1 mariage

Les premières communions en 2015 : 48

Yamaska : 7 ; Saint-David : 7 ; Saint-Gérard-Majella : 3 ; des autres paroisses : 31

Les confirmations en 2015 : 40

Yamaska : 6 ; Saint-David : 5 ; Saint-Gérard-Majella : 2 des autres paroisses : 27

Les funérailles en 2015 : 21

Yamaska : 15 ; Saint-David : 2 ; Saint-Gérard-Majella : 3

Les sépultures en 2015 : 37

Yamaska : 24 ; Saint-David : 10 ; Saint-Gérard-Majella : 3

La paroisse Saint-Michel ne refuse pas les personnes venant des paroisses avoisinantes qui Les motifs de demande peuvent être nombreux et variés, l'important est de laisser une image d'accueil et de compréhension.

Paniers de Noël 2015

Grâce à la générosité des paroissiens et paroissiennes de Saint-Michel, sept familles de notre Paroisse ont pu en bénéficier. Merci pour votre générosité!



Élections de marguilliers de la paroisse Saint-Michel

Dimanche le 13 décembre dernier, l'Assemblée des paroissiens de Saint-Michel a reconduit aux postes de marguilliers de la Paroisse messieurs Yves Villiard (Saint-Gérard-Majella) et André Laferrière (Saint-David) pour un mandat de trois ans. Merci Yves et André d'accepter de servir la Paroisse à titre de marguillier!

Le Conseil de la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel se compose ainsi : Lionel Émard, ptre-curé, président par intérim, André Laferrière (Saint-David), secrétaire, Réjean Théroux (Saint-David), Jasmin Bibeau et Louis-R. Joyal (de Yamaska), Yves Villiard et Viateur Plante (de Saint-Gérard-Majella); Mme Nicole Lachapelle, secrétaire-trésorière, M Normand Fournier, responsable du secrétariat de la Paroisse qui est aidé par Mmes Nancy Morinville, Jocelyne Lapierre et Liliane Martin (remplaçante).

Sincères remerciements pour les célébrations de Noël

Il y a eu les personnes qui ont décoré l'église : Raymond Saucier, Lise Daigneault, l'équipe de pastorale des sacrements et André St-Germain. Il y a eu les équipes de célébration : Lise Daigneault et Martine Farly pour la messe des enfants ; la chorale de Yamaska avec les responsables Colombe Théroux et Lucie Léveillé. Merci aussi aux jeunes et Olivette Michaud (violoniste) qui ont rejoint les membres réguliers de la chorale pour nous donner de belles célébrations. Merci à tous et toutes!



Lionel Émard, ptre-curé

A) Pour les résidences isolées construites après le 12 août 1981

1° Envoyer un avis à tout propriétaire d'une résidence isolée, construite après l'entrée en vigueur de Q-2, r. 22 (12 août 1981) et présentant soit:

- un rejet direct au fossé;
- un rejet dans le réseau de collecte pluviale;
- un rejet à tout endroit non approprié;
- un système colmaté ou;
- présentant un champ d'épuration non conforme à la réglementation.

Cette mise en demeure sera transmise par courrier recommandé à ces propriétaires afin qu'ils présentent une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une installation septique conforme ou, selon le cas, qu'ils fournissent un rapport d'expert compétent attestant de la conformité de l'installation dans le délai requis et qu'ils procèdent aux travaux requis dans le délai prévu au certificat d'autorisation, le cas échéant, et l'avisant, qu'à défaut, la municipalité procèdera elle-même aux travaux nécessaires, aux frais du propriétaire;

2° Le conseil accorde un délai de 30 jours à chaque propriétaire visé pour donner suite à la demande identifiée dans la mise en demeure qu'il aura reçue en vertu du paragraphe 1° de la présente résolution;

3° Qu'à défaut par l'un ou l'autre des propriétaires d'obtempérer dans le délai prescrit à la mise en demeure, la municipalité se prévaudra de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et fera effectuer l'étude de caractérisation aux frais du propriétaire concerné qui prévoit que les frais reliés à l'exécution de ces travaux sont assimilés à une taxe foncière et sont recouvrables de la même manière;

4° Qu'à la suite du dépôt des études de caractérisation, le conseil requerra des propriétaires visés qu'ils effectuent les travaux correcteurs le ou avant le **1^{er} juillet 2017**.

et qu'à défaut par eux de s'y conformer, que le conseil pourra, toujours en conformité avec l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales procéder auxdits travaux aux frais des propriétaires visés, ces frais étant assimilés à une taxe foncière;

B) Pour les résidences isolées construites avant le 12 août 1981

1° Que le conseil requiert qu'un technologue ou ingénieur procède à une inspection des installations septiques des résidences isolées construites avant le 12 août 1981 afin de vérifier s'il y a présence ou non de pollution émanant des systèmes mis en place et qu'une liste des propriétés présentant preuve de pollution soit déposée à la municipalité le ou avant le **1^{er} juillet 2017** pour qu'un suivi approprié y soit donné;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit également insérée dans la mise en demeure envoyée aux propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Citoyens et citoyennes de la belle région de Yamaska!

Après avoir fait le bilan du festival 2015, le comité des fêtes de Yamaska a discuté de l'avenir de celui-ci. En 2015 le comité a surmonté beaucoup d'embûches... Le propriétaire de la cantine qui annule à 10 jours de l'événement, le courant électrique insuffisant pour fournir à la demande, des problèmes de communication à l'interne, etc. Malgré tout ça, il y a eu des activités qui ont été de belles réussites comme le Grand Festin en Blanc, la participation des élèves de l'école de chant Carole Bruneau et la participation citoyenne à la soirée du samedi pour ne nommer que celles-là.



C'est pour toutes ces raisons et aussi par manque de temps pour certains membres du comité que nous avons, d'un commun accord, décidé de prendre une pause pour cette année. Il n'est pas impossible que le comité organise quelques activités afin d'amuser les citoyens de Yamaska et d'amasser des fonds par la même occasion. Je trouve malheureux que certaines personnes souhaitent que le festival ne revienne pas, car c'est l'occasion pour nous de faire connaître notre belle municipalité, ainsi que de se rassembler pour prendre un temps d'arrêt alors que le cours de nos vies file trop vite.

Cette année le comité recule d'un pas pour mieux avancer par la suite. Ce sera peut-être l'occasion pour vous, citoyens (ennes), de réfléchir sur l'avenir du festival et sur ce que vous aimeriez qu'il devienne. Vous pouvez toujours nous faire parvenir vos commentaires et suggestions à la municipalité ou à l'adresse courriel suivante: lesgrosacasques@hotmail.com. Nous sommes heureux de vous lire et prenons vos suggestions en considération. Bonne année 2016!

Marie-Klaude Vaudreuil, présidente du comité des Fêtes.



- 246, rue Bonsecours C.P.60
- Massueville, Québec J0G 1K0
Téléphone : 450 788-2260
Télécopieur : 450 788-2269
www.macoopsante.org
info@macoopsante.org

Depuis sa création, la Coop offre des services dans plusieurs municipalités du territoire, en plus du siège social, situé à Massueville. Depuis le 1^{er} septembre 2015, la coopérative offre aussi des **soins infirmiers à domicile**.

Des soins infirmiers de qualité vous sont désormais offerts à des prix très raisonnables, dans le confort de votre foyer ou dans un point de service près de chez vous. Il suffit **d'appeler pour prendre rendez-vous**.

N'attendez plus! **DEVENEZ MEMBRE MAINTENANT**, pour aussi peu que **20\$ à vie**. Appelez au **450 788-2260**

Besoin d'une prise de sang? D'une injection (B12, fer...)? De faire mesurer votre pression artérielle ou glycémie?

- profitez de nos services directement dans le confort de votre foyer

ou

- Prenez rendez-vous dans une de nos cliniques près de chez vous



Coop Solidarité Santé Jean-Jacques-Falardeau

**Horaire des cliniques sur rendez-vous
11 février à la salle Léo-Thérroux au 45,
rue Cardin de 8h00 à 9h00**

Organismes

Afeas

La Saint-Valentin 2016, ça se fête à l'Afeas Yamaska!



Soyez des nôtres **le mercredi 17 février** et venez faire la fête au centre communautaire, **du 137, rue Principale dès 17h30**. Après le repas chaud, cuisiné par le **Traiteur Traversy**, suivra un spectacle en chansons avec madame **Gynette Théroux**.



Originnaire de Yamaska, Gynette fait des spectacles un peu partout en province pour réceptions diverses. Elle saura vous charmer **par l'émotion de sa voix!** Le souper-spectacle **vous est offert au prix spécial de 13\$ pour les membres et conjoints**. Vous serez contactés à partir du 10 février pour la réservation.

C'est un rendez-vous à l'enseigne du plaisir!

Journée de la femme 2016!

Le vendredi 11 mars, à salle des Cantons de Warwick, se tiendra la journée de la femme en remplacement du Gala Excellence au Féminin.

Cette activité, organisée par l'Afeas régionale, a pour thème, « **Souper entre nous** ». Membres, conjoints et amis sont conviés au coût de 40\$/personne.

Un lot de surprises nous attend à la suite du cocktail et du banquet: **Les Carnets de Dame Plume, le partage de la présidente d'honneur et pour la partie plus festive, place à une grande artiste, Joe Bocan!!!** N'hésitez pas, communiquez avec Diane au 450 789-2175, nous comptons sur votre présence pour représenter l'Afeas Yamaska.

Retour sur le Noël-Afeas!

Plus de 70 membres et conjoints ont festoyé le dimanche 29 novembre à l'occasion du Noël-Afeas. **Merci Martine** pour ton interprétation de la chanson « l'hymne à l'amour » d'Édith Piaf au moment de l'activité « **Opération Tendre la Main** » représentant l'Arbre de paix et le port du ruban blanc, symbole pour contrer la violence!



Madame **Yvette Breault**, pour la 2^e année, s'est méritée le certificat-cadeau d'une valeur **25\$ offert par le dépanneur Pétro-T Yamaska**. Elle a été l'heureuse gagnante, parmi tous les acheteurs de billets 2014-2015 vendus par l'Afeas Yamaska, billets provenant du tirage organisé par l'Afeas Provinciale. Félicitations Yvette et **merci pour ta précieuse collaboration à l'Afeas!**

Les acheteurs de 2015-2016, en plus de la possibilité de se mériter un lot de **\$ ou de biens**, pourront bénéficier de la même opportunité pour un certificat-cadeau au Noël-Afeas 2016.

Vous êtes les bienvenues mesdames!

Deux membres, mesdames **Louise Lamothe** et **Jocelyne Lapierre**, ont adhéré à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action sociale. Elles s'ajoutent à la liste 2016-2017. Nous sommes très heureuses pour votre intérêt à faire partie de la belle famille de l'Afeas Yamaska. **Félicitations à vous deux!**

Mes salutations et à bientôt,

Diane Bibeau
Présidente

